

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 039-243900420-20260408-80\_2026-DE



Extrait du registre des délibérations  
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française  
Département du Jura

## Séance du 08 avril 2026

Date de convocation  
31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, mercredi 08 avril à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Mont-sous-Vaudrey au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

### Election des Vice-présidents N°80/2026

**Nombre de membres**

40

**Présents**

39

**Représentés**

0

**Excusés**

1

**Votants**

39

**Présents**

**Mesdames** Michaud, Desarbres, Kreuzer, Pieuchot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Humblot, Marchand, Millot, Villain, Pate, Jahier.

**Messieurs** Rose, Brochet, Voinot, Chevalier, Poctier, Maréchal, Rougeaux, Ramaux, Ciglia, Baton, Koehren, Mombobier, Rochet, Ferniot, Bouton, Barbe, Della Santa, Rouault, Vuillet, Brugnot, Schouwey, Bigueur, Bencetti, Goguilly, Januel.

**Excusée** Mme Hählen.

**Absents**

Vu l'arrêté préfectoral n°39-2025-10-17-00009 en date du 17 octobre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre,

Vu les articles L.5211-2, L.5211-6, L.5211-10 du CGCT,

Vu les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la Communauté de communes tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération,

Le Président rappelle que les dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du Conseil communautaire,

Toutefois, nonobstant ce renvoi et conformément à l'esprit du législateur, aucune disposition ne précise s'il y a lieu d'appliquer aux membres du Bureau des règles de l'article L. 2122-7-1 du CGCT, qui prévoit un scrutin uninominal à trois tours pour l'élection des adjoints au maire dans les communes de moins de 1 000 habitants, ou les règles de l'article L. 2122-7-2, qui prévoit un scrutin de liste dans les communes de 1 000 habitants et plus,



Il ressort de la jurisprudence que l'article L. 2122-7-2 susvisé, qui pose le principe, pour l'élection des adjoints au maire dans les communes de 1 000 habitants et plus, du scrutin de listes constituées selon le principe de parité, est inapplicable pour la constitution du Bureau d'un EPCI, le juge concluant donc que cette décision devait se faire au scrutin uninominal. Le juge administratif a également eu l'occasion de rappeler que l'élection des membres du Bureau d'un EPCI devait obligatoirement avoir lieu au scrutin secret sous peine d'annulation,

En conséquence de quoi, et à défaut de dispositif expressément prévu par les textes applicables, il y a lieu de recourir pour l'élection des membres du Bureau, en l'espèce des vice-présidents, au scrutin secret uninominal à la majorité absolue,

Il convient donc de procéder à successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des vice-présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste,

Il est procédé, dans ce cadre-là et selon ces modalités, scrutin uninominal à trois tours, aux opérations de vote, dont les résultats figurent en annexe au procès-verbal d'élection,

A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de vice-présidents librement fixé par le Conseil communautaire que :

Madame Virginie Pate est élue 1<sup>ère</sup> Vice-présidente,

Monsieur Stéphane Ramaux est élu 2<sup>nd</sup> Vice-président,

Madame Virginie Valot est élue 3<sup>ème</sup> Vice-présidente,

Monsieur Frédéric Bouton est élu 4<sup>ème</sup> Vice-président,

Madame Stéphanie Desarbres est élue 5<sup>ème</sup> Vice-présidente,

Monsieur Michel Rochet est élu 6<sup>ème</sup> Vice-président,

Madame Paulette Giancatarino est élue 7<sup>ème</sup> Vice-présidente,

Madame Patricia Sermier est élue 8<sup>ème</sup> Vice-présidente,

Madame Marina Jahier est élue 9<sup>ème</sup> Vice-présidente.

Le Conseil,

Après le bon déroulement des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

Pour le poste de 1<sup>er</sup> Vice-président

25 suffrages exprimés pour Madame Virginie Pate

2 suffrages exprimés pour Monsieur Philippe Brochet,

2 suffrages exprimés pour Monsieur Bruno Della Santa

1 suffrage exprimé pour Monsieur Jean-Baptiste Voinot

1 suffrage exprimé pour Monsieur Eric Bencetti

8 bulletins blancs

Pour le poste de 2<sup>ème</sup> Vice-président

34 suffrages exprimés pour Monsieur Stéphane Ramaux

1 suffrage exprimé pour Monsieur Alain Bigueur

1 suffrage exprimé pour Monsieur Damien Barbe

3 bulletins blancs

Pour le poste de 3<sup>ème</sup> Vice-président

32 suffrages exprimés pour Madame Virginie Valot

1 suffrage exprimé pour Madame Paulette Giancatarino

5 bulletins blancs

Pour le poste de 4<sup>ème</sup> Vice-président  
33 suffrages exprimés pour Monsieur Frédéric Bouton  
1 suffrage exprimé pour Monsieur Jean-Baptiste Voinot  
1 suffrage exprimé pour Monsieur Philippe Brochet  
4 bulletins blancs

Pour le poste de 5<sup>ème</sup> Vice-président  
25 suffrages exprimés pour Madame Stéphanie Desarbres  
1 suffrage exprimé pour Monsieur Philippe Brochet  
1 suffrage exprimé pour Monsieur Alain Bigueur  
1 suffrage exprimé pour Monsieur Jean-Baptiste Voinot  
1 suffrage exprimé pour Monsieur Luc Baton  
9 bulletins blancs  
1 bulletin nul

Pour le poste de 6<sup>ème</sup> Vice-président  
29 suffrages exprimés pour Monsieur Michel Rochet  
1 suffrage exprimé pour Monsieur Alain Bigueur  
1 suffrage exprimé pour Madame Sandra Hählen  
8 bulletins blancs

Pour le poste de 7<sup>ème</sup> Vice-président  
32 suffrages exprimés pour Madame Paulette Giancatarino  
1 suffrage exprimé pour Monsieur Luc Baton  
1 suffrage exprimé pour Monsieur Bruno Della Santa  
5 bulletins blancs

Pour le poste de 8<sup>ème</sup> Vice-président  
25 suffrages exprimés pour Madame Patricia Sermier  
2 suffrages exprimés pour Monsieur Alain Bigueur  
2 suffrages exprimés pour Monsieur Philippe Brochet  
2 suffrages exprimés pour Monsieur Bruno Della Santa  
8 bulletins blancs

Pour le poste de 9<sup>ème</sup> Vice-président  
33 suffrages exprimés pour Madame Marina Jahier  
1 suffrage exprimé pour Monsieur Alain Bigueur  
5 bulletins blancs

Proclame les conseillers communautaires suivants élus :

Madame Virginie Pate en qualité de 1<sup>ère</sup> Vice-présidente,  
Monsieur Stéphane Ramaux en qualité de 2<sup>nd</sup> Vice-président,  
Madame Virginie Valot en qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-présidente,  
Monsieur Frédéric Bouton en qualité de 4<sup>ème</sup> Vice-président,  
Madame Stéphanie Desarbres en qualité de 5<sup>ème</sup> Vice-présidente,  
Monsieur Michel Rochet en qualité de 6<sup>ème</sup> Vice-président,  
Madame Paulette Giancatarino en qualité de 7<sup>ème</sup> Vice-présidente,  
Madame Patricia Sermier en qualité de 8<sup>ème</sup> Vice-présidente,  
Madame Marina Jahier en qualité de 9<sup>ème</sup> Vice-présidente.

Installe lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-présidents dans l'ordre du tableau tel que susvisé.

Autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

**Etienne Rougeaux**  
**Le Président**



**Charline Humblot**  
**Secrétaire de séance**

